

de dépêches, que le chancelier allemand lui-même est accusé aussi du même procédé pour avoir fait publier la prétendue bulle pontificale relative à l'élection des souverains pontifes. Il est maintenant bien prouvé que cette prétendue bulle est la reproduction à peu près textuelle de la bulle publiée par Pie VI le 13 novembre 1798.

C'est en vertu d'instructions envoyées par le ministère de l'intérieur que tous les préfets interdits dans les départements la vente, la distribution et le colportage de l'Opinion Nationale, organe de M. Grévy et de la gauche républicaine.

Il est très vrai qu'à partir de ce soir, le journal l'Assemblée Nationale va servir les abonnés de l'Univers pendant sa suspension. Après le Figaro, l'Univers est le journal politique quotidien qui a le plus d'abonnés; il en a un grand nombre en Allemagne, ce qui explique la mesure provoquée par M. de Bismarck contre ce journal.

Les lois données à M. Louis Veuillot par le chancelier Allemand vont être employées, dit-on, à écrire une brochure sur la situation actuelle.

Lundi prochain, 26, toutes les messes à l'église de la Madeleine, seront célébrées pour le repos de l'âme de Dona-Maria-Theresa de Braganza y Borbon, princesse de Beira, l'augusta veuve de Don Carlos V, décedée à Trieste, le 17 du courant.

DE SAINT-CHÉRON.

### LETRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 23 janvier, 1874.

Je fais, pour un instant, trêve à la politique. Il est impossible, la politique fut-elle encore plus exigeante, de ne pas parler de la réception de M. Saint-René Taillandier à l'Académie française.

La notoriété du nouvel académicien n'est pas, au reste, ce qui m'engage à vous entretenir un instant de cette solennité littéraire. Encore qu'elle ne fut pas tout-à-fait petite et que l'homme ne soit point à dédaigner, malgré beaucoup d'idées fausses, comme il est nécessaire d'en avoir pour faire son chemin dans l'université dont M. Jules Simon fut grand-maître, le véritable attrait de la journée devait être dans l'éloge d'un prêtre, grand théologien, grand philosophe, maître en l'art de décrire et partout grande âme simple d'apôtre.

M. St-René Taillandier succède au P. Gratry de si vénérable mémoire, le critique remplace le philosophe et peut-être un peu le libre-penseur le chrétien.

Je dis un peu, car, si j'ai bon souvenir, M. St-René Taillandier, avec une trop grande indépendance d'idées n'est point de la secte qui porte le nom que j'ai transcrit tout-à-l'heure, et dont je me suis servi n'en ayant pas d'autres pour exprimer à peu près ma pensée.

Donc, comme il est coutume en ces circonstances, le monde délicat des lettres s'était donné rendez-vous et plus nombreux encore que d'ordinaire, sous la coupole de l'Institut. Il y avait surtout quelques personnages que l'Institut ne voit guère et qu'il devrait consulter plus souvent : des noms marquants de l'Eglise qui sont aussi des noms marquants de l'éloquence et des lettres. Il y avait entre autres le persécuté de Genève, M. V. Mermillod et le nouvel évêque nommé d'Autun M. l'abbé Ferrand, l'un des membres, lui aussi, de l'illustre congrégation de l'Oratoire.

Au discours de M. St-René Taillandier répondit M. Désiré Nisard, un autre universitaire dont les idées, jadis assez peu correctes, me paraissent maintenant suivre une voie plus droite.

La première partie de la réponse a trait aux œuvres du nouvel Académicien; je n'en parlerai pas. Le second se rapporte plus particulièrement au P. Gratry. Je ne vous point vous signaler certains passages consacrés à l'un des derniers ouvrages du grand philosophe.

« Vous m'avez, monsieur — dit M. Nisard au récipiendaire, fait le devoir et la difficulté de parler de ce livre étonnant, la morale et la loi de l'histoire, où le mystique tient tant de place et où le mysticisme n'est que l'enthousiasme de la charité. »

M. Nisard l'analyse fort bien, en effet, ce livre étonnant où l'auteur voit dans ses méditations, le christianisme entrer, dans ce qu'il nomme sa phase sociale, où l'Evangile devient plus encore que jamais la grande

loi des sociétés, où la terre pacifiée et enfin cultivée donne la paix à dix milliards d'hommes, où « la vie actuelle est prolongée, les limites du monde habitable reculées, où des communications sont avec les mondes qui l'entourent, où l'usage des astres est découvert, le lieu de l'immortalité entrevu. »

De cet idéal, nos malheurs vinrent, hélas! voiler les splendeurs dans l'âme de ce grand chrétien, mais ils ne vainquirent pas sa foi et son espérance. C'est avec elles qu'il mourut.

« De quel secours, dit M. Nisard, nous eût été, contre nos trop prompts défaillances, son indomptable faculté d'espérer en ce temps où nous avons besoin qu'on nous exhorte à l'espérance comme à un devoir! Non, l'œuvre du P. Gratry n'était pas achevée. Il semble qu'il en eût le sentiment, lorsque, tout près de sa fin, ayant déjà remis sa vie entre les mains de Dieu, il se sentait ressaisi par moment du désir de vivre, pour communiquer aux hommes les fruits du loisir que lui avait fait la maladie. »

« Aussi, après avoir paru, il y a 2 ans, le féliciter de sa dévotion, je déplore aujourd'hui sa perte, et quand je fais le recensement des forces qui peuvent aider à la restauration de la France n'y trouvant pas un homme si vaillant et si vivant, je dis, avec tous ceux qui le pleurent encore, et dont vous venez monsieur, de raviver la douleur par la belle image que vous avez tracée de lui: le P. Gratry n'a pas assez vécu! »

Non! il n'y a pas parmi nous d'homme si vaillant et si vivant. Et c'est pourquoi, j'ai voulu vous envoyer comme un dernier souvenir de ce maître vénéré, cette parole éloquente qui, dans M. Nisard, efface le philosophe et révèle le chrétien.

Ayant constaté la profonde impression de ce discours je reviens à la chaîne, c'est-à-dire à la politique.

La commission des lois constitutionnelles, comme je le faisais pressentir hier, a pris aujourd'hui sa décision dans la question du domicile.

Voici, jusqu'à présent, l'ensemble des dispositions adoptées.

Tous les français, jouissant de leurs droits civils sont électeurs à 25 ans. Ils sont inscrits de droit sur les listes électorales de la commune où ils sont nés, s'ils y sont domiciliés, au moment de l'inscription première.

Dans tous les autres cas, trois ans de domicile sont exigés pour être admis à l'inscription.

La preuve du domicile est nécessaire; elle doit être établie par des documents écrits, soit par l'inscription sur le rôle de l'une des quatre contributions, soit par tout autre document soumis à l'enregistrement et par toute preuve établie par le code civil.

On peut donc considérer ces points comme définitivement acquis. Ce sont, il est vrai, les plus faciles à établir. Les difficultés vont maintenant apparaître. Comment en sortira-t-on? Quel parti pourra-t-on prendre au sujet de la représentation des intérêts si le principe en est accepté, comme il est possible de l'espérer.

Pourtant il ne faut pas se faire d'illusion: il y a nécessité d'arriver promptement à déposer le projet de loi électorale. La majorité peut monter par là une vitalité qui donnera à l'Assemblée un renouveau de vie.

A la commission de décentralisation, on s'est occupé surtout de la manière de distinguer les communes urbaines et les communes rurales. La question n'est pas encore vidée; aucune décision n'a été prise.

La commission de l'armée s'est aussi réunie pour entendre le rapport de M. d'Harcourt sur le projet de loi relatif à la confirmation des grades des princes d'Orléans qui ne sont dans l'armée qu'à titre provisoire.

Le rapport de M. d'Harcourt conclut à l'adoption du projet. Il a été adopté à l'unanimité.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET  
Séance du vendredi 23 janvier.  
La séance est ouverte à 2 h. 30.  
La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée continue la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la surveillance de la haute police.

M. VOISIN, rapporteur, s'attache à démontrer que cette surveillance est une nécessité sociale.

M. ROGER-MARVAISE demande que le renvoi sous la surveillance de la haute police soit l'effet d'un jugement et ne soit applicable qu'aux individus condamnés à une peine perpétuelle qui ont obtenu leur grâce ou une commutation de peine.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

M. LIMPÉRANI demande que le renvoi sous la surveillance n'ait jamais lieu de plein droit.

M. VOISIN, rapporteur, combat cet amendement.

Le premier paragraphe de l'article (nouvel article 46), portant que la surveillance ne pourra pas se prolonger au-delà de 20 ans, est adopté.

L'amendement Limpérani est rejeté.

L'ensemble de l'article 46 est adopté.

Les nouveaux articles 47 et 48, sont adoptés sans débat.

L'article 1er du projet, comprenant les trois articles ci-dessus, est adopté dans son ensemble.

L'article 2, portant que la surveillance pourra être suspendue après un temps d'épreuve, est adopté sans débat.

M. JULES FAVRE retire son amendement portant qu'il sera institué un comité de patronage pour les libérés, et le réserve pour la discussion de la loi sur le patronage.

Le projet de loi sur la surveillance de la haute police est adopté dans son ensemble.

L'article 2, portant que la surveillance pourra être suspendue après un temps d'épreuve, est adopté sans débat.

M. JULES FAVRE retire son amendement portant qu'il sera institué un comité de patronage pour les libérés, et le réserve pour la discussion de la loi sur le patronage.

Le projet de loi sur la surveillance de la haute police est adopté dans son ensemble.

M. D'HARCOURT dépose le rapport de la commission compétente sur le projet relatif aux princes d'Orléans.

Le rapport conclut à l'adoption du projet.

L'Assemblée continue la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la poudre dynamite.

M. DE MONTGOLFIER propose de laisser au gouvernement le monopole de la fabrication et de la vente de cette substance.

M. le baron DE JOUVENEL combat cet amendement qui est soutenu par M. Léon Say.

M. DUCARRE se prononce contre l'amendement de M. Montgolfier.

M. CAILLAUX, membre de la minorité de la commission, prend la défense du monopole de l'Etat et propose le renvoi à la commission.

M. GEVELOT, rapporteur, repousse ce renvoi.

M. VICTOR LEFRANC demande le renvoi à lundi.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. BENOIST-D'AZY dépose le rapport de la commission du budget sur les impôts nouveaux.

La séance est levée à 5 h. 50.

On lit dans le Français :

« Une contradiction s'est élevée hier devant l'Assemblée entre les souvenirs de M. Baragnon, député du Gard, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et M. Boyer, également député du Gard. »

M. Baragnon, M. Boyer, M. le marquis de Valfons et un certain nombre des hommes les plus considérables de l'opinion légitime à Nîmes faisaient partie au 4 septembre de la municipalité de cette ville.

En présence des circonstances graves qui traversaient le pays, une commission composée de cinq membres fut choisie dans le sein du conseil municipal pour arrêter les termes d'une proclamation adressée à la population nîmoise.

Cette proclamation renfermait à la forme du gouvernement qui venait de s'établir une adhésion dont voici les termes :

« Ayez de la patience, ayez du courage ! disait la proclamation. Serrez-vous autour du gouvernement qui défend en ce moment la France, et puisque ce gouvernement est la République, vous pouvez crier devant l'ennemi : Vive la France ! et vive la République ! »

Les membres du Conseil municipal de Nîmes ajournèrent patriotiquement toute manifestation de leurs sentiments particuliers, comptant sur l'Assemblée pour fixer le sort du pays, et voulant à tout prix empêcher leurs concitoyens de se livrer au désordre.

Les conseillers municipaux agissaient à Nîmes comme les députés au mois de février 1871 agirent à Bordeaux.

M. Boyer faisait partie, avec quatre autres de ses collègues, de la commission chargée d'examiner les termes de la proclamation. La rédaction qu'il désirait voir adoptée ne

fut pas accueillie par la majorité, mais il parut se résigner à accepter la rédaction de ses collègues et la laissa afficher sur tous les murs de Nîmes avec son nom au bas de l'affiche. Il est cependant exact que, matériellement, il ne signa pas la minute.

Ces explications permettront d'apprécier l'incident qui s'est produit hier, et dont les journaux de la gauche s'emparent ce matin avec empressement.

Avant-hier, une scène des plus vives s'est passée entre le prince Napoléon et M. Galloni d'Istria, député.

A la suite d'un échange d'explications sur la politique suivie par le parti bonapartiste, et de la profession de foi du député de la Corse, décidé à consacrer ses efforts au retour « seul » du prince impérial, M. Galloni a quitté violemment le salon du prince Napoléon. La rupture est complète, et tous les bonapartistes qui ont eu connaissance de l'incident, ont déposé leur carte chez le député de la Corse.

### ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet du Nord, M. le secrétaire-général et M. le général Cornat assistent ce soir au bal du Cercle du commerce.

Un rabais de vingt centimes par kilogramme de viande de bœuf, veau et mouton en 1<sup>re</sup> qualité, a été obtenu par l'Administration des hospices de la ville de Roubaix pour les fournitures à faire pendant l'exercice 1874.

L'adjudicataire, qui a livré à la complète satisfaction de l'Administration au prix de 1 fr. 84 pendant toute l'année 1873, fournira la même marchandise à 1 fr. 57 en 1874, soit 27 centimes de différence.

L'Administration du bureau de Bienfaisance, qui ne met en adjudication que de la viande de bœuf, pour ses distributions aux pauvres, a obtenu cette denrée à un prix bien moins élevé encore, puisque l'adjudicataire s'est engagé, avec caution très-solvable, à la livrer à 1 fr. 50 le kil. durant toute l'année 1874.

Nous croyons qu'il est bon que nos ménagères connaissent ces chiffres si instructifs.

La Semaine religieuse d'Arras dit que Mgr Lequette est allé, le 20 janvier, porter à Son Eminence le cardinal Rénier ses félicitations qu'il lui avait adressées par lettre.

Son Eminence ira à Arras rehausser par sa présence la solennité de Saint-Vaast, et Mgr Monnier fera le panégyrique du saint.

Les funérailles de M. Jules Prignet, rédacteur de l'Impartial du Nord, ont été célébrées avant-hier à Valenciennes, au milieu d'un nombreux concours d'amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Devillers et M. Pitat, membres du conseil municipal, par M. Fortier, président de la société la Prévoyance, et par M. Legrand, membre du conseil général.

Au cimetière, M. Legrand a prononcé un discours sur la tombe.

On annonce que la nouvelle ligne du chemin de fer de Valenciennes à Condé et Péruwelz va être mise en exploitation vers le mois de mai.

Serait-il donné au département du Nord de recevoir, au plein cœur de l'hiver, la première visite des oiseaux messagers du printemps ?

Un immense vol de grues et d'oies sauvages a été aperçu, hier, au-dessus des plaines de Pautin, Saint-Denis et d'Aubervillers, se dirigeant sur le Nord.

Les cultivateurs et les chasseurs en tirent cette conclusion que l'hiver est

près de finir, ou du moins que le temps doux doit se maintenir jusqu'au printemps.

Nous rappelons que c'est demain soir qu'a lieu le concert donné par la Concorvia. Nous donnons le programme plus loin.

Le maître-nageur a retiré ce matin, du canal, à la hauteur du pont du Sartel, le cadavre d'un individu dont on a pu constater l'identité à l'aide d'un livret trouvé dans la poche de son pantalon.

C'est un sieur Antoine Desloire, âgé de 25 ans, ouvrier chaudronnier, né au Creuzot et demeurant à Roubaix. — On n'a constaté aucun désordre dans sa tenue, et son corps ne portait pas de traces de violence. — Reste à savoir si la mort de ce malheureux, qui doit remonter à plusieurs jours, a été accidentelle ou volontaire; — la justice informe.

Un autre noyé.

Un nommé Delplanque, Charles, âgé de 23 ans, domestique de ferme, demeurant à Quenoy-sur-Deûle, a été retiré noyé de la Deûle où son corps a séjourné environ 24 heures et où on suppose qu'il est tombé accidentellement.

Ce matin, le sieur V..., épicier à Roubaix, passait avec sa voiture près du bureau d'octroi de Tourcoing, lorsque, invité à s'arrêter, afin qu'on vérifiât le contenu de sa voiture, il répondit par des injures et s'emporta jusqu'à frapper les employés d'octroi. L'aimable épicier a été mis sous les verrous. On eut alors tout le loisir de visiter sa voiture, où l'on ne trouva pourtant rien de suspect.

Le 21 courant, le sieur Decoene, Séraphin, ouvrier papetier à la fabrique de MM. Suive frères, a eu trois doigts de la main droite coupés, par le couteau d'une machine dite coupeuse. Cet accident a été causé par l'imprudence de ce malheureux qui, il y a environ 10 ans, a eu la main gauche broyée, de sorte qu'il va peut-être se trouver privé pour toujours de l'usage de ses mains. Il est marié et a trois enfants.

Un horrible accident vient d'avoir lieu dans la commune de Marcq, canton d'Aubigny, près de Douai.

Deux enfants d'une même famille, l'un de deux et l'autre de quatre ans, après avoir été gravement brûlés dans leur lit pendant un incendie qui éclata la nuit du 19 courant sont morts après un jour d'atroces souffrances.

Leur sœur, âgée de douze ans, est dans un état désespéré.

Une femme du nom d'Altruye Florentine, frappée d'un arrêté d'expulsion, était recherchée depuis quelques jours à Roubaix où on la savait cachée. — Hier, l'inspecteur de la police de sûreté l'a surprise au moment où elle vendait du tabac beige qu'elle avait introduit en fraude.

Une robe et autres vêtements de femme ont été trouvés dans les terrains vagues du Pile par un sieur Narcisse Bienfait, qui les a déposés au bureau de police où ils sont à la disposition de la personne qui les a égarés.

### Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 22 JANVIER.

Théophile Vanilloy, rue du Luxembourg. — François Peirs, rue de la Guinguette. — Edmond Grau, rue Nationale. — Georges Deverny, rue Perrot. — Edmond Collignon, rue du Collège. — Louise Demestre, rue d'Alma. — Jeanne Six, rue du Trichon. — Cécile Debarge, sentier du Ballon. — Sophie Bruyuel, rue de Lannoy. — Anna Mazure, Grande-Rue. — Joséphine Haljaert, rue de la Guinguette.

par la ferveur de sa piété et la rigueur de ses austérités.

« Je voulais à tout prix la revoir et parvins à me faire admettre comme jardinier dans la maison. Habitué aux courses dans les montagnes et à la vie aventureuse, je me résignai à la perte de ma liberté pour avoir la satisfaction d'apercevoir son visage et d'entendre parler le son de sa voix. Elle ne paraissait pas s'apercevoir de ma présence et passait à côté de moi sans même jeter un regard sur celui qui avait occupé une si grande place dans sa vie. Je ne pouvais me défendre devant elle d'une impression de pieux respect, aussi je subissais sans murmurer sa volonté et me contentais de la faveur qu'il me fut permis d'ambitionner.

« Bientôt je cessai de la voir et j'appris qu'elle était dangereusement malade. Le bruit se répandit dans le couvent qu'elle était à la dernière extrémité; elle me fit appeler à son chevet et je fus conduit auprès d'elle dans une salle basse où elle s'était fait descendre pour y mourir.

« Elle était revêtue des habits de religieuse, étendue sur quelques planches. Elle était belle encore, mais d'une beauté qui semblait à peine tenir à la terre; ses yeux étaient éteints; sa figure, pâle comme un linceul, était d'une effrayante maigreur; on devinait sous les plis flottants de sa robe les macérations auxquelles elle avait soumis son pauvre corps.

« Elle rassembla ce qui lui restait de forces pour me parler du passé, évoquer les douces images du pardon et de l'indulgence, éveiller en moi les sentiments de mansuétude et d'affection. Sa voix, si faible que je l'entendais à peine, avait un charme qui m'allait à l'âme; j'étais ému; mais quand elle prononça votre nom, mon regard s'alluma et refléta les orages d'une passion haineuse.

« Oh ! le malheureux, dit-elle, il porte encore la haine enracinée au cœur. »

« Cette dernière émotion était trop forte pour elle; elle tomba dans un évanouissement qui se prolongea assez longtemps; on m'entraîna loin de cette scène lugubre.

« Le soir le glas funèbre retentit à mes oreilles; il me sembla que quelque chose se brisait en moi et je compris que vous l'eussiez tant aimée.

« Je voulais la revoir encore, et sur la fin de la nuit, au moment où les premières lueurs du jour se répandaient sur les bâtiments silencieux du couvent, je me préparai à pénétrer dans la pièce où reposait Marietta. Pour un homme dont on avait toujours vanté la force et l'agilité, triompher des obstacles qui me séparaient d'elle n'était qu'un jeu d'enfant.

« Les deux religieuses qui priaient auprès du corps, en me voyant surgir au milieu d'elles, eurent un moment de terreur, comme s'il s'était agi d'une apparition surnaturelle; je mis un doigt sur ma bouche et elles me regardèrent

avec une expression de stupefaction, sans m'adresser la parole.

« Je contemplai la figure de Marietta qui, éclairée par la lueur des cierges, présentait l'image d'un cœur inaccessible aux orageuses passions d'ici-bas. Pourquoi ne peut-on pas présenter à ceux qui prennent pour guide les aveugles inspirations de la fureur cette suave personnification de la sérénité de l'âme? Cette évocation ferait tomber les armes de leurs mains.

« J'étais profondément troublé; les victimes que j'avais frappées d'un cœur si tranquille se dressaient devant moi et demandaient les douloureux aiguillons du remords; je m'agenouillai auprès du cadavre, puis m'enfuis précipitamment. Je franchis les murs du couvent et me trouvai libre en pleine campagne.

« Mais la sauvage indépendance dans laquelle je m'étais si longtemps complu avait perdu son attrait pour moi; des sentiments nouveaux m'obsédaient, je ne me retrouvai plus. La guerre civile ne tarda pas à éclater; je n'y jetai avec empressement; ce fut en vain : mon cœur n'était plus aux ardeutes émotions de la lutte; je n'y apportai ni confiance ni élan; mes compagnons étonnés se disaient : « Qu'est devenu le Calouya que nous avons connu ? Non, ce n'est plus lui. » Ils avaient raison, je n'étais plus que l'ombre de moi-même. Dépourvu de coup d'œil et d'initiative, arrêté par des scrupules inopportuns, je comptais mes entreprises par des échecs et déchu

de mon ancienne renommée, je me laissai acculer à la nécessité de franchir la frontière.

« J'étais un homme fini et, puisque je n'avais plus une place parmi les hommes de violence, il ne me restait plus qu'à quitter la terre. »

« Je voulais combattre ces prévisions funèbres; il secoua la tête.

« Il serait étrange, dit-il, qu'après avoir prononcé si longtemps avec insouciance la mort autour de moi, je ne sache pas l'attendre d'un regard assuré. »

« On annonça alors l'aumônier qu'il avait fait demander; je lui cédai la place.

« Vous reviendrez, n'est-ce pas ? » me dit l'Espagnol.

Je passai la soirée et une partie de la nuit auprès de Calouya; la présence de ce qui, après avoir eutant à se plaindre de lui, le traitait en ami, lui faisait du bien : sa conversation était calme, parfois enjouée, aussi je ne pouvais croire qu'il fût près de la mort; le lendemain je fus étonné d'apprendre qu'il s'était éteint doucement.

Je présidai au soin de ses funérailles et le conduisis à sa dernière demeure avec quelques compagnons de son exil. Pauvre Calouya, que n'avait-il pendant sa vie pris conseil des sentiments qui adoucissent sa fin !

Tels sont les souvenirs que m'ont laissés mes campagnes. Faut-il s'étonner si, lorsque je rencontrais de vieux officiers, je ne puis me mettre à l'écouter,

son de leur enthousiasme ?

« C'était le bon temps, disent-ils en rappelant les exploits de leur jeunesse, c'était le temps des émotions et des aventures. Quel charme dans ces promenades au pas de course à travers l'Europe ! Nous marchions de surprise en surprise; les misères mêmes étaient faciles à supporter, car nous savions que le lendemain escompterait les promesses de la veille, c'était le bon temps ! »

Et ils racontent avec une complaisance intraitable les combats, les prises de villes, les embuscades, retracés sous de séduisantes couleurs l'ivresse de la victoire, les triomphes de l'amour-propre et le cortège des bonnes fortunes qui s'attachait à leur uniforme.

Leur point de vue n'est pas le mien; j'oppose à ce tableau brillant le revers de la médaille; aux vainqueurs récompensés par des grades et des décorations, j'oppose les pauvres diables étendus sur les champs de bataille, mourants, défigurés, atteints de blessures qui les mutilent à jamais, je songe aux mères condamnées à d'éternels regrets, aux jeunes filles privées de leurs fiancés; et je maudis la guerre qui, après avoir semé le deuil, accumulé les ruines, empoisonné le présent, laisse pour toujours des traces si douloureuses au fond des cœurs.

LOUIS COLLAS